

# ÉLECTIONS 2022

## CAP-15



### CAP des adjoints administratifs

## Nos actions



Les candidats de cette liste CFE-CGC Insee sont issus de 4 établissements différents et seront là pour mieux vous écouter, mieux comprendre les spécificités de votre corps et de vos métiers et défendre vos droits face à l'administration.

Depuis 2020, le champ des compétences des CAP a évolué. Même cantonnées au traitement des litiges, nous pensons que les CAP demeurent un lieu privilégié pour discuter de nos statuts et des enjeux associés à nos corps.

### Le nouveau champ des CAP

La CFE-CGC n'a pas été représentée en CAP des adjoints administratifs sur la dernière mandature. Elle a néanmoins été présente pour les adjoints administratifs dès qu'elle l'a pu, notamment :

- pour les accompagner dans leurs litiges individuels avec l'administration, dans des commissions de réforme par exemple, par délégation.
- pour les conseiller dans leurs démarches et recours, dans des contestations de compte-rendu d'entretien professionnel par exemple.
- pour leur donner un avis lors des mobilités.
- pour les écouter et comprendre avec eux les raisons d'une absence de promotion.

### Ce que nous soutiendrons

Désormais, la CFE-CGC souhaite s'investir plus concrètement dans la carrière des adjoints administratifs, notamment en présentant une liste dans cette CAP composée d'agents issus de 4 établissements différents. Dans le cadre des prérogatives strictes de cette CAP, la CFE-CGC :

- soutiendra les agents qui la solliciteront sur les nombreux sujets de recours : sanction disciplinaire, contestation du compte-rendu d'entretien professionnel, refus de télétravail, de formation, de disponibilité, etc.
- instruira tous les dossiers sur lesquels elle sera saisie, en écoutant les différentes parties prenantes.



# DÉFENDRE LES AGENTS

Au-delà des strictes prérogatives réservées à cette CAP, nous agissons pour les adjoints administratifs dans différentes instances, y compris à un niveau fédéral. Voici les points sur lesquels nous œuvrerons spécifiquement pour les adjoints administratifs de l'Insee :

- faire augmenter les passages de C en B à l'Insee, notamment parce que de très nombreux C occupent de façon durable des postes de B.
- demander à ce que le concours interne spécial soit ouvert plus tôt dans la carrière des adjoints administratifs de l'Insee et que le nombre de places offertes soit plus important.
- faire en sorte que les adjoints administratifs de l'Insee promus en B disposent d'un délai suffisant (un à deux ans voire plus) pour aller au Céfil compte-tenu de leurs contraintes personnelles.
- rendre possible le fait qu'un adjoint administratif de l'Insee ayant des compétences B puisse bénéficier d'une passerelle vers un poste de B hors Insee via la PEP.
- à l'instar de ce qu'il s'est passé pour la plupart des hauts fonctionnaires, faire caler les grilles des adjoints administratifs de toute la fonction publique de l'État sur la grille la plus élevée.

***Agissons ensemble pour défendre notre avenir***



## Des valeurs qui donnent du sens à notre engagement

- **Justice :** par une étude approfondie des textes de loi, nous agissons pour que les décisions de l'administration soient conformes à la réglementation. Nous veillons à ce que les agents ne soient pas lésés dans leurs droits.
- **Écoute et médiation :** nous portons une grande attention à l'écoute de chacun. Nous agissons avec la préoccupation de concilier l'intérêt des agents et de l'Institut.
- **Transparence :** nous veillons à l'information de tous les agents qu'ils soient en poste à la DG, en région ou dans d'autres organismes.